



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IVERSITÉ
DE PAU ET DES
PAYS DE L'ADOUR



Erasmus+

Guide de l'étudiant Erasmus+ en mobilité d'études

*Toutes les informations indispensables
pour réussir votre mobilité et étudier
dans une université européenne*



Les démarches administratives obligatoires



Toute la documentation nécessaire à la mobilité est disponible sur le site internet de la Direction des relations internationales (DRI) :

<https://ri.univ-pau.fr>

- **Présentation du programme Erasmus+ :**

<https://ri.univ-pau.fr/fr/partir-a-l-etranger-2/mobilite-sur-programme/erasmus.html>

- **Liste des pays avec lesquels nous avons des accords :**

<https://ri.univ-pau.fr/fr/partir-a-l-etranger-2/mobilite-sur-programme/erasmus/accords-erasmus.html>

- **Description du processus de candidature étapes par étapes :**

<https://ri.univ-pau.fr/fr/partir-a-l-etranger-2/mobilite-sur-programme/erasmus/etapes-a-suivre.html>

- **Effectuer une candidature en ligne :**

<https://ri.univ-pau.fr/fr/partir-a-l-etranger-2/mobilite-sur-programme/erasmus/candidature-en-ligne.html>



Candidater ?

- **Rencontrez l'enseignant responsable de l'accord Erasmus+** dans votre formation afin de valider votre projet de mobilité.
- **Transmettez votre candidature au plus tôt, dans les délais fixés, à la direction des relations internationales (DRI),** via le formulaire de candidature en ligne accessible sur la page web :
<https://ri.univ-pau.fr/fr/partir-a-l-etranger-2/mobilite-sur-programme/erasmus/candidature-en-ligne.html>
- **À réception du dossier de candidature complet, sous réserve d'éligibilité de la candidature, la DRI vous nomme officiellement en tant que futur étudiant Erasmus+ auprès de l'université partenaire et vous en informe par courrier électronique.** Cette demande ne garantit cependant pas l'acceptation par l'établissement d'accueil de votre candidature qui doit être complétée par les démarches propres à l'université partenaire, que vous devrez suivre en respectant les dates limites, faute de quoi la candidature pourra être rejetée.

IMPORTANT

- La constitution et le suivi de votre dossier seront effectués exclusivement via la plateforme "Mobility online".
- **Si votre dossier n'est pas présenté à temps et signé par toutes les parties, votre candidature ne sera pas prise en compte.**
- **Si vous décidez d'abandonner le programme** une fois le processus en cours, il est impératif que vous informiez d'urgence la DRI, votre coordinateur académique et l'université d'accueil, si vous avez déjà entamé des démarches auprès d'eux.

Politique de participation

- **Rédiger un contrat pédagogique “Learning Agreement”** : présentez au coordinateur académique de votre formation un projet de proposition d'études dans lequel figurent les matières choisies à l'université étrangères et qui seront reconnues à l'UPPA. Ce contrat a une valeur contractuelle, de sorte que seuls les éléments qui figurent dans la proposition seront reconnus. Ce document sera la garantie de votre reconnaissance des matières choisies à l'étranger à votre retour et devra être signé par toutes les parties (étudiant, enseignant à l'UPPA et enseignant à l'université d'accueil).

Saisissez la version définitive de votre contrat sur la plateforme OLA : <https://www.learning-agreement.eu>

- **Avant votre départ, procédez à votre inscription administrative et pédagogique à l'UPPA.** Pour cela, vous devrez vous munir de votre contrat d'études “learning agreement” signé.
Pensez à prévenir votre secrétariat pédagogique que vous partez en mobilité.

Budget & bourses

Réalisez un budget prévisionnel pour votre projet de mobilité et renseignez-vous sur les éventuelles bourses existantes.

Plus d'information sur la page web : <https://ri.univ-pau.fr/fr/partir-a-l-etranger-2/bourses-de-mobilite.html>

Contact UPPA : Mylène Paules - mylene.paules@univ-pau.fr

IMPORTANT

- **Votre demande de bourse doit être effectuée impérativement avant votre départ en mobilité.**
- **Pendant votre période de mobilité, vous conserverez votre bourse sur critère social ou votre prêt étudiant de votre pays d'origine.**
- **En cas d'interruption de la mobilité, le remboursement des aides financières pourra être demandé.**
- **Il est important de prévoir des ressources financières suffisantes**, en effet, le versement des aides peut intervenir plusieurs mois après votre départ. Ce délai est dû au traitement administratif et financier de votre dossier. Vous devez donc penser aux frais occasionnés par le voyage, le logement (loyer mais aussi caution), les transports urbains, l'alimentation mensuelle, les achats de livres, les abonnements éventuels (électricité, eau...). Toutes ces dépenses sont très souvent sous-estimées !
- **N'oubliez pas de faire établir une carte bancaire internationale**, si nécessaire (renseignez-vous auprès de votre banque).

Assurances & papiers d'identité

- **Vérifiez votre situation au titre des assurances** : maladie, accident, responsabilité civile, rapatriement, mutuelle.

Sites : MEP, LMDE, <http://www.ameli.fr>

- **Vérifier que ces documents soient valables pour la période de mobilité.**
- **Dès le début de votre projet, pensez à vérifier la validité de votre carte d'identité ou de votre passeport** pour vous laisser le temps de renouveler ces documents si besoin.

Informations consulaires & ambassades

- **Consultez les conseils aux voyageurs sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères :**

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Si vous le souhaitez, inscrivez votre voyage sur “Ariane”. Ainsi, au cours de votre voyage, et si la situation du pays le justifie vous recevrez par e-mail ou SMS des informations et des consignes de sécurité et la personne de contact désignée sur votre compte pourra également être prévenue le cas échéant.

- **Consultez le site internet de l'Ambassade de France ou du Consulat du pays dans lequel vous allez séjourner.**
- **Si vous avez besoin d'un VISA, consultez le site de l'ambassade concernée** pour entamer les démarches.

La mobilité Erasmus+ étapes par étapes



Avant le départ en mobilité

- **Approfondissez vos informations sur l'établissement partenaire** où vous effectuerez votre période de mobilité d'études et sur les activités que vous y développerez. Renseignez-vous sur les offres de logement, les éventuelles demandes de visas et d'assurances à prévoir.
- **Signez un contrat de mobilité avec votre établissement d'envoi** (même si vous ne recevez pas de soutien financier des fonds de l'UE) et un contrat pédagogique (Learning Agreement) avec vos établissements d'envoi et d'accueil.
- **Préparez minutieusement votre contrat pédagogique "Learning Agreement"**, c'est la clé de la réussite de votre expérience de mobilité et vous assure la reconnaissance académique de votre période de mobilité. Ce contrat doit exposer les détails des activités prévues à l'étranger, y compris les crédits ECTS à obtenir qui seront intégrés dans votre cursus universitaire.
- **Effectuez une évaluation linguistique en ligne** (si elle est disponible dans la langue principale d'enseignement à l'étranger) par le biais de la plateforme OLS.
- **Rapprochez-vous du Centre de langue (CRL)** pour améliorer vos compétences linguistiques jusqu'au niveau recommandé par l'université d'accueil : <https://crl.univ-pau.fr/fr/index.html>

Pendant la mobilité

- **Utilisez pleinement toutes les possibilités d'apprentissage offertes par votre établissement d'accueil** conformément à ses règles et règlements et vous efforcez de faire de votre mieux pour passer les examens ou autres tests d'évaluation.
- **Vous ne pouvez demander des modifications de votre contrat pédagogique que dans des cas exceptionnels**, dans les délais fixés par vos établissements d'envoi et d'accueil (au plus tard 5 semaines après votre arrivée à l'institution d'accueil).
- **Les modifications visant à prolonger la durée de la période de mobilité** doivent également être effectuées dans les délais prévus dans les établissements.
- **Votre établissement d'accueil s'engage à vous traiter comme ses propres étudiants** et vous devez faire tous les efforts possibles pour vous intégrer dans votre nouvel environnement.
- **Votre établissement d'accueil ne pourra pas vous demander de payer des frais de scolarité, d'inscription, de passage d'examens, d'accès aux laboratoires et aux bibliothèques** pendant votre période de mobilité. Toutefois, il peut vous être demandé de payer une petite contribution dans les mêmes conditions que les étudiants locaux pour des dépenses telles que l'assurance, les associations d'étudiants et l'utilisation de divers matériels.
- **Nous vous encourageons à participer aux associations** de votre établissement d'accueil en tant que réseau de mentors et d'accompagnement organisé par des associations d'étudiants telles que le réseau ESN "Erasmus Student Network".

Après la mobilité

- **Vous avez droit à une reconnaissance académique** complète de la part de votre établissement d'origine pour les activités réalisées de manière satisfaisante pendant votre période de mobilité, comme indiqué dans votre contrat pédagogique.
- **Votre établissement d'accueil vous fournira un relevé de notes** qui indiquera vos résultats par rapport aux crédits et aux notes obtenues (environ dans les 5 semaines suivant l'évaluation). Dès réception de ce document, votre institution d'envoi vous fournira toutes les informations sur la reconnaissance académique dans un délai équivalent. Les éléments reconnus (par exemple, les cours) seront énumérés dans votre supplément au diplôme européen.
- **Effectuez une évaluation en ligne de la langue d'enseignement** pour suivre les progrès linguistiques effectués durant votre période de mobilité.
- **Remplissez un questionnaire** pour donner votre avis sur votre période de mobilité Erasmus+ à votre retour de mobilité à l'agence nationale de la Commission européenne (Rapport de l'étudiant).
- **Nous vous encourageons à rejoindre l'association des étudiants et anciens étudiants Erasmus+** et à partager votre expérience de mobilité avec vos amis, les autres étudiants, le personnel de votre établissement et les journalistes, et à permettre à d'autres personnes de bénéficier de votre expérience, y compris les étudiants d'autres niveaux d'études.
<https://www.francealumni.fr>

CHECK LIST

AVANT LA MOBILITÉ

- Faire valider ma candidature par l'enseignant responsable de ma formation
- Suivre le processus de candidature ERASMUS sur Mobility Online
- Saisir mon contrat pédagogique "Learning Agreement" sur OLA
- Compléter mon dossier d'inscription à l'université d'accueil
- Finaliser mon dossier ERASMUS sur Mobility Online
- Passer le 1^{er} test de langue sur OLS
- M'inscrire à l'UPPA
- Déposer une demande de bourse sur AQUIMOB
- Rechercher un logement
- Acheter mes billets de transport

PENDANT LA MOBILITÉ

- Faire signer mon attestation d'arrivée à l'université d'accueil et la renvoyer à la DRI (UPPA)
- Finaliser l'inscription à l'université d'accueil
- Modifier mon contrat pédagogique (si besoin)
- Demander une prolongation de ma mobilité (si besoin)
- M'inscrire pour le passage des examens
- Faire signer mon attestation de fin à l'université d'accueil avant mon départ
- Récupérer mon relevé de notes

APRÈS LA MOBILITÉ

- Transmettre l'attestation de fin à la DRI
- Transmettre mon relevé de notes à mon enseignant responsable et à la DRI (pour validation de mon diplôme UPPA)
- Compléter le Rapport final ERASMUS
- Passer le 2^{ème} test de langue sur OLS

La charte Erasmus+ : vos droits et obligations



La charte de l'étudiant met en évidence vos droits et obligations et vous informe sur ce que vous pouvez attendre de votre organisme d'envoi et d'accueil à chaque étape de votre mobilité.

Les établissements d'enseignement supérieur participants au programme Erasmus+ ont obtenu de la Commission européenne une charte par laquelle ils s'engagent à soutenir, faciliter et reconnaître vos activités de mobilité d'études et de stage.

De votre côté, vous vous engagez à respecter les règles et obligations de la convention d'accueil des étudiants Erasmus que vous avez signée avec votre organisme d'envoi (UPPA).

En voici ci-après un résumé détaillé en fonction des différentes étapes de votre future mobilité.

Vous retrouverez ces informations sur le Contrat de mobilité du Kit de mobilité Erasmus+.



Conditions

- Être inscrit à l'UPPA
- Être au minimum en 2^{ème} année de licence
- Avoir validé son année avant le départ
- Pas de condition de nationalité
- Être sélectionné par le référent pédagogique "Relations internationales" de sa formation



Avantages

- Vous êtes exonérés des droits d'inscription dans l'université d'accueil car vous êtes inscrit à l'UPPA.
- Votre mobilité sera validée grâce au système de transfert de crédits ECTS.
- Vous obtiendrez votre année d'études de l'UPPA si vous validez les cours choisis dans votre contrat d'études.
- Vous pouvez bénéficier d'une aide financière à la mobilité sous réserve d'éligibilité.

Les liens utiles

Accès plateforme OLA (contrat pédagogique)

<https://www.learning-agreement.eu>

Accès plateforme OLS (test linguistique)

<https://erasmusplusols.eu/fr>

<https://www.youtube.com/watch?v=rYoJO6WFM5c>

Rechercher un code ISCED

https://ec.europa.eu/assets/eac/education/tools/iscedf/codes_en.htm



Application mobile ERASMUS+ APP

<https://erasmusapp.eu>

Association des étudiants et anciens étudiants Erasmus+

<https://www.francealumni.fr>

Programme Erasmus+

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_fr

<https://generation.erasmusplus.fr>



Erasmus Student Network

<https://esnfrance.org>

Formalités consulaires & ambassades

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr>

S'inscrire sur ARIANE

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Demander une aide à la mobilité (bourse)

www.aquimob.fr

Mutuelles & assurances santé

<http://www.ameli.fr>

<https://heyme.care/fr>

<https://www.lmde.fr>

Conseils pratiques

<https://www.ufe.org>

<https://www.cidj.com>

https://europa.eu/youreurope/citizens/education/index_fr.htm

Recherche de logement

https://www.lemonde.fr/campus/article/2017/04/20/six-sites-internet-pour-trouver-un-logement-etudiant-de-courte-duree_5114496_4401467.html

<https://www.studyenjoy.com/fr>

<http://studapart.com/fr>

<https://www.uniplaces.com/fr>

<http://smart-renting.com>

Valorisation des compétences et expériences professionnelles

<https://europa.eu/europass/fr>

Cet outil permet de créer son CV, sa lettre de motivation, de stocker des données d'une manière sécurisée et d'accéder à des offres d'emploi en Europe (diplômes y compris).

Direction des relations internationales (DRI)

<https://ri.univ-pau.fr>

Horaires accueil du public à Pau

Lundi et jeudi : 13h30- 16h30

Mardi et vendredi : 9h00 - 12h00

Mercredi : fermé

Pour nous contacter :

relations.internationales@univ-pau.fr

05 59 40 70 54

Permanence Côte Basque

Campus de Bayonne tous les jeudis et vendredis

Bâtiment de l'IUT – 1^{er} étage au CRL

Pour nous contacter :

Natalia HOCHMAN-LEFEVRE

natalia.hochman-lefevre@univ-pau.fr

05 59 57 42 89